

Bulletin d'information

 **safer**
Aquitaine Atlantique

N°21 Mai 2014



LOI D'AVENIR DE L'AGRICULTURE Où en est-on ?

Après l'adoption en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale, le 14 janvier dernier, le projet de loi a suivi son parcours parlementaire au Sénat entre du 9 au 14 avril dernier.

Même si le texte n'est pas définitif, les discussions en 2^{ème} lecture, voire en commission mixte restant à venir, on peut à ce stade, concernant en particulier l'article 13 concernant plus spécialement les Safer, retenir les points suivants :

- ▶ Régionalisation des Safer.
- ▶ Organisation de la gouvernance des Safer en 3 collèges : organisations professionnelles agricoles, collectivités, autres (Etat, ASP, associations agréées de protection de l'environnement).
- ▶ Elargissement du droit de préemption : à l'usufruit dans le cadre d'une vente en démembrement, à la

totalité des parts sociales... sur ces 2 points, le Ministre a réclamé un avis du conseil d'Etat pour appréhender la faisabilité d'un droit ouvert également sur la nue propriété et sur seulement 51% des parts de société.

- ▶ Possibilité de contester en justice les ventes déguisées en donation.
- ▶ Possibilité de préempter des parcelles non classées comme « bois » au cadastre.
- ▶ Imposition au vendeur de dissocier, au moment d'une vente, le foncier non bâti soumis au droit de préemption de la Safer, du foncier bâti (résidentiel) qui en est exclu.
- ▶ Harmonisation sur la durée des CMD (6 ans renouvelable une fois, quelle que soit la surface).
- ▶ D'autres aspects, souvent plus techniques, ont par ailleurs été approuvés.

Édito

De l'exception du Sud-Ouest à la régionalisation des Safer !

Quand on regarde la carte actuelle du territoire de chacune des Safer, on a vite saisi « l'exception Sud-Ouest ». Produit des hommes et de l'histoire, cette situation suscitait depuis plusieurs années des commentaires, des souhaits, des avis... avec des positions dont la convergence ne semblait pas toujours en être la première caractéristique !

Dans un contexte de régionalisation de nombreuses politiques publiques, le législateur a fini par arbitrer la situation. Désormais les Safer doivent être organisées à l'échelle régionale ou inter-régionale. « Dura lex, sed lex » proclameraient les latinistes !

Quoiqu'il en soit, sur la base du vote convergeant des conseils de chacune des Safer du Sud-Ouest de ce début du printemps, il convient désormais de se retrouver les manches. Pour l'Aquitaine, et en accord avec le conseil d'administration de la SOGAP, Pierre Pouget est chargé, en lien avec les Présidents, les conseils d'administration et les cadres, d'organiser le volet très opérationnel de cette fusion.

Aussi souvent que nécessaire, au titre de la totale transparence que nous devons à chacun, nous reviendrons sur la démarche qui, au final, aboutira à fixer notre

territoire d'intervention aux limites de l'Aquitaine... d'aujourd'hui !



Francis MASSÉ,
Président de la Safer
Aquitaine Atlantique

Agenda

Mai

- 6 Comité technique Béarn
- 13 Comité technique Gironde
- 14 Comité technique Landes
- 21 Comité de direction

Du 24 mai au 1^{er} juin : Salon de l'agriculture d'Aquitaine

Juin

- 17 Comité technique Gironde
- 18 Comité technique Landes
- 19 Comité technique Pays Basque
- 24 Comité de direction
- 24 Conseil d'administration
- 24 AG statutaire

Juillet

- 8 Comité technique Gironde
- 9 Comité technique Landes
- 10 Comité technique Béarn
- 15 Comité de direction

Bienvenue à Mme Brun-Rageul

Parti le 1^{er} janvier 2014 de la DDTM de la Gironde, Hervé Servat a été remplacé à la fonction de DRAAF adjoint par Mme Sabine Brun-



Rageul, arrivée en poste début mars.

Mme Brun-Rageul connaît déjà l'Aquitaine pour avoir piloté entre 2006 et 2009, au SGAR

Aquitaine, la cellule Europe. Après plus de 4 ans passés au Ministère de l'Agriculture, elle revient en Aquitaine où elle aura notamment pour fonction d'être « commissaire adjoint du Gouvernement » auprès de la Safer. Bienvenue donc à Mme Brun-Rageul.

Conseil d'administration du 8 avril : La régionalisation des Safer à l'ordre du jour

L'examen du projet de loi d'avenir de l'agriculture, adopté en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale le 14 janvier dernier, puis au Sénat ce mois d'avril, précise dans son article 13 plus particulièrement consacré aux Safer, que celles-ci doivent « être constituées à l'échelle régionale ou in-régionale. Elles doivent être agréées par le ministre chargé de l'agriculture et le ministre chargé de l'économie. Leur zone d'action est définie dans la décision d'agrément. »

Outre ce projet de loi dont ce point n'a fait l'objet d'aucun amendement, les

services du Ministère de l'agriculture ont confirmé le calendrier fixé pour juillet 2016 !

Désormais, le cap est fixé par la tutelle. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a voté, après débats mais de manière unanime, le principe de la régionalisation. A ce titre, il a donné mandat au Président et au Directeur pour conduire le « chantier », en cohérence avec nos voisins de Midi-Pyrénées, particulièrement concernés par le sujet, disposant à ce jour de 2 Safer sur leur territoire (GHL et SAFALT).

Préparation du PPAS 2015-2021

Piloté par un comité d'élaboration placé sous l'autorité du Préfet de Région, via la DRAAF, cet exercice vise à définir l'action de la Safer au service des politiques publiques dont la Safer est l'opérateur foncier. Fondé sur un diagnostic des territoires ruraux aquitains, des enjeux pointés autour de la question foncière, d'une analyse des principales autres politiques publiques (PAC, Loi d'Avenir, loi ALUR, 2^{ème} pilier régionalisé, schéma régional de cohérence écologique, etc.), le chantier va débiter par un exercice de large consultation des partenaires tant au niveau départemental que

régional.

Puis viendra le temps de la finalisation de la stratégie mobilisée autour des principaux enjeux relevés. Cet exercice, conduit jusqu'à l'automne 2014, devra être totalement abouti pour être transmis aux tutelles avant le 30 novembre 2014.

Particularité en Aquitaine, même si à ce jour, il y a bien toujours 2 Safer, par anticipation... et souci de cohérence, la tutelle a souhaité que l'exercice vise à ne produire qu'un seul programme pluriannuel d'activité !... La régionalisation est bien en marche !

Près de 400 personnes au rendez-vous annuel des Conférences Départementales du Foncier Rural ►

